

# CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DNL

## (ANGLAIS)

La Certification complémentaire est requise pour pouvoir enseigner une DNL dans une langue étrangère C'est donc un examen, organisé au plan académique.

L'IA-IPR d'anglais chargée de ce dossier est Mme Silvana DIKSA ([silvana.diksa@acgrenoble.fr](mailto:silvana.diksa@acgrenoble.fr)).

### **Date de l'examen :**

Une session unique est organisée chaque année, aux alentours de début juin (l'an dernier le 09 juin). La date est arrêtée par le Recteur. Une note du Recteur est adressée à tous les CEPL pour annoncer la tenue de la session. L'an passé, cette note a été envoyée le 21 janvier 2008. Il convient de guetter cette note en février sur les tableaux d'affichage des établissements.

Toujours l'an passé, les inscriptions ont été ouvertes du 22 février au 04 mars minuit.

### **Procédures d'inscription :**

Les candidats peuvent télécharger

- la fiche de candidature
- l'avis d'examen
- la notice d'accompagnement

sur le site du rectorat ( <http://www.ac-grenoble.fr> ) à la rubrique « Examens » => « Examens, formations et inscriptions » => « Autres examens » => « Certifications complémentaires » => « Certifications complémentaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ».

Les dossiers doivent être envoyés à

Rectorat de l'académie de Grenoble

Division des examens et concours DEX 3, bureau 208

BP 1065-38021 Grenoble cedex

### **Ce dossier doit aussi contenir un rapport.**

Ce rapport doit être envoyé avec le dossier de candidature en 4 exemplaires. Il doit contenir au maximum 5 pages (en fait, 2 ou 3 pages suffisent amplement).

Le candidat doit indiquer :

- les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger (en rapport avec sa discipline certes, mais surtout en rapport avec l'anglais).
- la participation à un module complémentaire pendant la formation à l'IUFM, le cas échéant.
- les expériences internationales (séjours en milieu anglophone pour raisons professionnelles ou personnelles)
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges
- les travaux effectués à titre personnel et professionnel en lien avec le monde anglophone **avec un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.**

### **L'examen oral :**

C'est une épreuve orale d'un maximum de 30 minutes.

Le jury comprend habituellement 3 personnes (dont un spécialiste d'une discipline humaniste ou scientifique selon le cas, un spécialiste de la langue anglaise, souvent un IA-IPR ; il y a toujours un professeur déjà engagé dans l'enseignement d'une DNL enseignée en langue anglaise).

Le niveau minimal requis est le niveau B2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) : ce niveau B2 correspond à celui que l'on attend d'un élève de Terminale.

Attention : c'est un niveau minimal.

Les candidats peuvent s'auto-évaluer en consultant le site de Dialang.

L'épreuve se décompose en deux temps :

• première partie :

un exposé d'une dizaine de minutes **en langue française**. Dans son exposé, le candidat fait état de sa motivation, de son expérience, de ses pratiques professionnelles (en donnant des exemples).

• deuxième partie :

un entretien avec le jury essentiellement **en langue anglaise** (de 20 minutes maximum).

L'entretien doit permettre au jury

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation des sections européennes (y compris sous forme de simulations de cours),

- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en oeuvre, au sein d'un établissement scolaire, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ces sections.

### **Critères d'évaluation du jury :**

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;

- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :

l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;

la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;

la maîtrise du langage de la classe ;

- la maîtrise de la bi-culturalité : connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;

- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ...

- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves ...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

**N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.** (BO n° 39 du 28 octobre 2004).

*Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.*

*L'inspection pédagogique régionale d'anglais (le 17/11/08)*